

## DELIBERATION DD2021\_123

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	52
Votants	68
Pouvoirs	16

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 24 septembre 2021

LE 30 septembre 2021, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### VENTE D'UN TERRAIN À VOCATION ÉCONOMIQUE - TRÉLISSAC - BORIE PORTE - SOCIÉTÉ BOVIS

#### PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, Mme TOULAT, M. CHANTEGREIL, M. PERPEROT, M. SERRE, Mme DUPEYRAT, M. MARTY, M. BIDAUD, M. JAUBERTIE, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, M. GUILLEMOT, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. DELCROS, Mme FAVARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. AMELIN, M. PALEM, Mme REYS, M. VADILLO

#### ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, M. COURNIL, M. REYNET, M. TALLET, M. MALLET, Mme TOURNIER, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, Mme ESCLAFFER, Mme SARLANDE, M. CAREME, M. GASCHARD, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD

#### POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON  
Mme GONTHIER donne pouvoir à Mme SALINIER  
M. LARENAUDIE donne pouvoir à M. SUDREAU  
M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE  
M. GUILLEMET donne pouvoir à Mme ROUX  
Mme LUMELLO donne pouvoir à M. PASSERIEUX  
Mme ARNAUD donne pouvoir à Mme LABAILS  
M. PARVAUD donne pouvoir à M. SUDREAU  
M. FALLOUS donne pouvoir à M. PALEM  
Mme COURAULT donne pouvoir à M. MARSAC  
Mme DOAT donne pouvoir à M. MARSAC  
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme REYS  
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM  
M. LAVITOLA donne pouvoir à M. DELCROS  
Mme MARCHAND donne pouvoir à Mme LABAILS  
M. CHAPOUL donne pouvoir à M. JAUBERTIE

VENTE D'UN TERRAIN À VOCATION ÉCONOMIQUE - TRÉLISSAC - BORDEAUX

Affiché le 15/07/2014 par SOFORTE - SOCIÉTÉ DOVIS

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Considérant que** la société BOVIS, créée en 1977 et représentée par Monsieur BOVIS Pascal, regroupe environ 1400 salariés en France et à l'étranger sur 30 sites différents. Spécialisée dans les domaines du déménagement, du transfert d'œuvres d'art, du transfert industriel, de la manutention lourde, du stockage, la société BOVIS connaît une forte croissance (Chiffre d'affaires annuel 170 M€).

**Que** l'agence BOVIS Périgord, implantée à Boulazac, est composée d'une dizaine de personnes et a pour projet de s'agrandir.

Qu'actuellement, locataire d'un bâtiment sur la commune de Boulazac-Isle-Manoire, elle souhaite désormais s'agrandir et acquérir un terrain permettant de construire 1500 m<sup>2</sup> de bâtiment dans un premier temps, puis jusqu'à 6000 m<sup>2</sup> d'ici 5 à 6 années.

**Que le Grand Périgueux possède un ensemble de parcelles encore disponible dans la partie Sud de la zone d'activités de Borie Porte à Trélissac.**

## Plan de situation



**Considérant que** France Domaines a rendu son avis le 05 juillet 2021, et précise une valeur vénale de 480 000 € soit 29 €/m<sup>2</sup> avec une marge d'appréciation de 10 %.

**Que** la délibération du 30 juin 2016 autorise la vente de terrain 28 € HT/ m<sup>2</sup>, avec un possible rabais de 20 %.

ID : 024-200040392-20210930-DD2021\_123-DE

**Que** compte tenu du développement de l'entreprise BOVIS, et du fait que le Grand Périgueux n'aura pas besoin de faire de nouvel aménagement, ni découpage de parcelle, il est proposé de vendre les parcelles citées dans le tableau ci-dessous au prix de 421 260 € HT, soit 25,50 € HT /m<sup>2</sup>, auquel s'ajoutera le montant de la TVA.

Parcelles	Superficie en m <sup>2</sup>
AR62	2362
AR63	2361
AR64	3288
AR65	3004
AR66	2804
AR67	2701
<b>TOTAL</b>	<b>16520 m<sup>2</sup></b>

**Qu'il** est proposé de vendre à la Société BOVIS représentée par ses dirigeants ou toute autre société substituable, à Trélissac zone de Borie Porte, les parcelles cadastrées nommées ci dessus d'une superficie d'environ 16 520m<sup>2</sup>, pour un montant de **421 260 € HT**, auquel s'ajoutera la TVA. Le prix sera ajusté en fonction de la superficie définitive du terrain.

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

- Décide de vendre à la Société BOVIS représentée par ses dirigeants ou toute autre société substituable, à Trélissac zone de Borie Porte, les parcelles cadastrées AR 62 63 64 65 66 67, d'une superficie d'environ 16 520 m<sup>2</sup>, pour un montant de **421 260 € HT**, auquel s'ajoutera la TVA. Le prix sera ajusté en fonction de la superficie définitive du terrain ;
- Désigne Maitre Medeiros pour rédiger l'acte ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents liés à cette vente.

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 15/10/2021	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 15/10/2021	Périgueux, le 15/10/2021
	<p>Le Président, Jacques AUZOU</p> 